

# CHECKPOINT

## Réseau National de Détectives Privés Spécialisés



**CHECKPOINT – Partenaire n° 1 des Huissiers de Justice !**

Molenkouter 148/6

9629 Zottegem

Tél. : 09/369.99.20

Fax : 09/345.05.86

Email : [info@checkpoint-online.be](mailto:info@checkpoint-online.be)

### RECHERCHE + RECUPERATION VEHICULES POUR DES HUISSIERS DE JUSTICE

CHECKPOINT est unique en Belgique : nous sommes une plate-forme nationale qui rassemble en Belgique une cinquantaine de détectives privés agréés (indépendants), chacun avec sa spécialité et sa zone géographique. En outre, CHECKPOINT n'accepte que les missions provenant d'indépendants/entreprises et ce, pour autant qu'elles se situent dans la sphère du travail. Nous acceptons des missions pour des particuliers à condition qu'elles nous parviennent via un huissier, un avocat ou un notaire.

Le plus grand avantage de CHECKPOINT est évidemment, que nos clients ont chez nous un point de contact unique : CHECKPOINT s'occupe de l'acceptation des missions, du traitement des contacts et de la facturation des résultats, des rapports intermédiaires et finaux. CHECKPOINT est entièrement responsable de la bonne exécution de la mission !

**Modus operandi** : Très simple et gratuit...

1. Nous travaillons sur base du système "no cure no pay" : **vous ne payez rien si nous n'avons pas de résultat !!**
2. Nous établissons un contrat entre l'huissier et CHECKPOINT, dans lequel les modalités sont reprises et un détective fixe lui est assigné. Dans la pratique le détective communiquera directement avec l'étude d'huissier.
3. Dans les dossiers dans lesquels nous récupérons le véhicule ou encaissons la totalité de la somme restant dûe (nos frais inclus), nous facturons une rémunération fixe.
4. Forfait (rémunération fixe) : 300,- € (hors Tva)
5. Le détective privé cherche la voiture et laisse la dépanner quand elle se trouve sur la voie publique bien sûr. Si ce n'est pas le cas il contacte l'huissier ou son suppléant avec la demande de venir sur place.
6. Nos détectives n'engagent que des dépanneurs choisis par l'huissier (libre choix)
7. Les services de dépannage sont facturés directement à l'étude d'huissier.
8. Dans chaque dossier l'huissier prévoit un mandat personnalisé transmis au détective exécutant afin qu'il sera couvert envers la police ou des tiers.
9. CHECKPOINT établira une facture dans chaque dossier, au moment que le véhicule a été récupéré ou le solde a été encaissé (frais de CHECKPOINT (363 €) inclus).

N'hésitez pas de nous contacter si vous avez encore des questions ou si vous souhaitez une rencontre dans vos bureaux !

Avec nos salutations les plus distinguées,

Peter DU CHAU  
Directeur Général